

sur pied un organisme qui devra assumer d'aussi lourdes responsabilités.

Or, le bill ne nous dit pas qui sera nommé. Qu'est-ce qui nous assure que les membres de cet organisme seront compétents et représenteront vraiment tous les groupes agricoles du Canada?

Je crois qu'il est de notre devoir, à titre de députés, d'exiger que l'honorable ministre et le Parlement modifient ce bill de façon que la représentation des différentes associations agricoles soit assurée.

Monsieur l'Orateur, je n'ai aucun doute sur la bonne foi du ministre qui présente ce bill, mais est-il suffisant de se fier à la bonne foi du ministre, alors qu'il pourrait fort bien, un jour, changer d'avis?

Pour notre part, nous exigeons qu'on nous assure qu'un certain nombre des membres de cet organisme, qui aura de grandes responsabilités, si l'on s'en tient aux articles du bill, seront choisis parmi les agriculteurs.

Je crois que les agriculteurs ont droit à cette représentation, en vue d'assurer que les compétences nécessaires puissent conseiller cet organisme. Quand le gouvernement aura compris l'importance de cette représentation, nous pourrions espérer certains changements, lorsqu'il s'agira de discuter du bill en comité, de façon à assurer aux producteurs une représentation convenable.

On me dira que le bill actuellement à l'étude n'empêche pas ces nominations. Je reconnais l'importance—et je l'ai dit tantôt—de la mise en marché des produits agricoles et je ne voudrais pas, à un certain moment, que nous soyons accusés simplement de retarder l'adoption de cette loi.

Je crois qu'il est de notre devoir d'exiger cette représentation, si nécessaire. En faisant tout simplement confiance à ce bill, qui manque de précision et d'assurance, je crois que nous manquerions à notre devoir.

Nous exigeons ces précisions dans les meilleurs intérêts de la profession agricole.

Notre intervention ne vise aucunement à retarder l'adoption de cette loi. Au contraire, nous en reconnaissons le bien-fondé et le principe de base.

Étant donné l'importance de ce bill, il faut reconnaître que le gouvernement s'accorde la juridiction totale sur l'agriculture. Reconnaisant aussi l'importance de l'agriculture au Canada, ainsi que les difficultés auxquelles se heurtent les agriculteurs, il est évidemment aussi important d'adopter une loi de nature à améliorer leur sort.

Ce bill, qui contient des articles sur la reconnaissance officielle d'un agriculteur, sur la sélection des terres destinées à la culture de certains produits et sur le contrôle de la production en général, constitue l'énoncé

d'une politique de dirigisme. Je ne dis pas qu'il n'est pas nécessaire, aujourd'hui, que le gouvernement apporte son concours relativement à la production de ces produits. Comme plusieurs associations le réclament depuis fort longtemps, nous désirons la création d'une commission ou d'une agence s'occupant de déterminer la production à l'avantage de l'agriculture et des producteurs.

Toutefois, je me demande pourquoi le gouvernement refuserait la suggestion à l'effet que la Chambre nous assure la représentation des producteurs au sein de cette commission ou de cette agence. Pourquoi nous les refuser? Je ne vois pas pourquoi le gouvernement refuserait plus longtemps de nous assurer cette représentation qui, à mon avis, est nécessaire, afin d'exercer un meilleur contrôle, et se priverait en même temps de renseignements nécessaires. Je l'ai dit: je ne crois pas que ces arguments méritent d'être discutés à la Chambre.

J'ose plutôt croire à la bonne foi des députés et penser qu'on a peut-être oublié de reconnaître la valeur de la représentation des agriculteurs au sein d'une telle commission. En effet, cela constituerait un véritable enrichissement.

Les problèmes sont multiples en ce qui a trait au lait, au blé, aux légumes et aux importations en général, qui, de temps à autre, sont très embarrassantes pour les producteurs canadiens. Cette commission aura, je pense, tout le pouvoir nécessaire afin que les importations, dans certains cas, soient limitées. Ainsi, la production de lait, de blé ou de légumes deviendra plus régulière et sera mieux dirigée à l'avantage des producteurs canadiens.

Nous désirons tous que l'agriculture soit prospère. Étant donné tout l'intérêt que je manifeste à l'égard des producteurs de ma circonscription et des producteurs canadiens en général, et grâce, je l'espère, à la collaboration de tous les députés, les représentants des diverses associations agricoles du Canada pourront faire partie de cette commission. Le gouvernement comprendra que ces suggestions de l'opposition ne vont pas à l'encontre du principe de ce bill et ne visent pas à mettre en doute la bonne foi du ministre qui a présenté ce bill. Au contraire, nous avons voulu participer à l'élaboration de ce bill, afin que les producteurs prennent la place qui leur revient, considérant qu'ils sont directement en cause.

J'imagine qu'un gouvernement impartial n'hésitera pas un moment à reconnaître le bien-fondé de cette représentation, qui ne peut que favoriser notre agriculture, qui peut assurer aussi un revenu suffisant à nos producteurs, si elle est bien organisée.